

ARRETE ARS-OI / 2017 / n° 142

Plaçant Monsieur le Docteur Jean Christophe RUZIC, praticien hospitalier
au Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion
en position statutaire

**Le Directeur Général
De l'agence de Santé Océan Indien**

Vu le code de la santé publique et notamment son article R.6152-48 ;

Vu le décret du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur François MAURY en qualité de
directeur général de l'agence régionale de santé de l'océan indien ;

Vu la demande de l'intéressé(e) ;

A R R E T E

Article 1^{er} – Monsieur le Docteur RUZIC (Jean Christophe), praticien hospitalier au Centre Hospitalier
Universitaire de La Réunion, est placé(e) en position de mission temporaire en vue d'effectuer une
mission à l'hôpital militaire d'Antananarivo (Madagascar) du 25 mai au 02 juin 2017, dans le cadre d'une
convention de partenariat entre le CHU de La Réunion et le Centre Hospitalier de Soavinandriana.

Article 2 - Le Directeur Général de l'Agence de Santé Océan Indien et le Directeur de l'établissement
concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié
au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Saint Denis, le 19 mai 2017

Le Directeur Général,

Le responsable du Pôle
Offre de Soins

Gilles VIGNON